



CHRONIQUE

L'entretien et l'utilisation sécuritaire d'un poêle à bois!

Un entretien adéquat

Faites ramoner la cheminée à **toutes les cinq cordes de bois brûlées** si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote. **(N'oublier pas de ramoner l'intégralité de votre système, soit la cheminée, le tuyau de fumée et de nettoyer l'appareil de chauffage.)**

- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la crésote. Toute la maison pourrait y passer.
- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, **car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.**

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

- **N'utilisez jamais de liquides inflammables (essence, kérosène, alcool...)** pour démarrer un feu. Ce type d'allumage peut être très dangereux, car certains liquides inflammables comme l'essence dégagent des vapeurs inflammables à température ambiante. Le fait d'utiliser ces produits pour l'allumage peut entraîner une explosion dans l'appareil de chauffage si les vapeurs inflammables sont en quantité suffisante.
- Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de crésote et peuvent vous empoisonner. **(Les foyers et les poêles à bois ne sont pas des incinérateurs !)**
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.
- Utilisez toujours le pare-étincelles lorsque vous brûlez du bois.
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts.
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

Une protection appropriée de votre résidence

- Installez un avertisseur de fumée à **tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.**
- Installez l'avertisseur de monoxyde de carbone (CO) près des chambres à coucher et à la hauteur demandée par le manufacturier.
- Installer un extincteur portatif dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage et apprendre à s'en servir. L'extincteur ne doit pas être à moins de 3 mètres de l'appareil de chauffage et devrait être situé près d'une sortie. L'extincteur devrait être d'un minimum de 5lbs, mais préférablement de 10lbs.

Émile Paris

Technicien en prévention incendie

prevention@ville.beauceville.qc.ca

Bureau : 418 774-9137 poste 236

Cellulaire : 418 222-1309